BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°038-2019/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2018-001/PRES DU 5 JUILLET 2018 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON N°D256-BF, DE L'ACCORD DE PRET N°6160-BF, DE L'ACCORD DE DON N°TF0A6169 CONCLUS LE 11 MAI 2018 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI REGIONAL A L'INITIATIVE POUR L'IRRIGATION AU SAHEL, BURKINA FASO (PARIIS-BF)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 28 mai 2019

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2018-001/PRES du 5 juillet 2018 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n°D256-BF, de l'Accord de prêt n°6160-BF, de l'Accord de don n°TF0A6169 conclus le 11 mai 2018, à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Projet d'appui régional à l'initiative pour l'irrigation au sahel, Burkina Faso (PARIIS-BF).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique

à Ouagadougou, le 28 mai 2019

Le Président

Alassane Bala SAKANDE

Le Secrétaire de Séance

Sangouan Léonce SANON